

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-511667

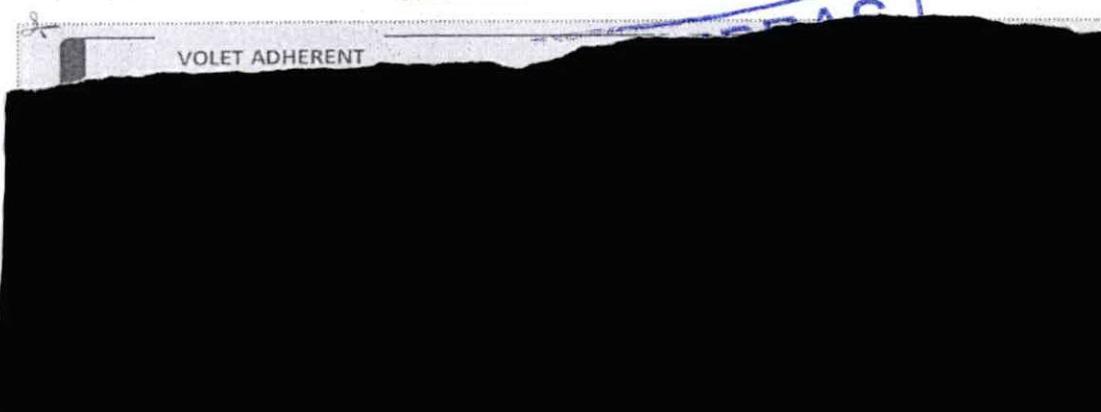
<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 5179 Société :			
<input type="checkbox"/> Actif <input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Autre : HASSAN HASSAN			
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : Total des frais engagés : Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /
Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHERENT



SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de présenter la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Veuillez fournir une facture

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des soins	Coefficient	Coefficient des travaux Montant des soins Début d'exécution Fin d'exécution

O.D.F. Prothèses dentaires		Détermination du coefficient masticatoire		Coefficient des travaux Montant des soins
		H		
		25533412	21433552	
		00000000	00000000	
		00000000	00000000	

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins

				Coefficient des travaux Montant des soins



USEJOUR

47,80

PPV : EXP :
Lot N° :
JAR M
J.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

Dr M. BERRADA
SOUNNI
O.R.L.
Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

47,80

10/11/2020

16,60

9 Locapred 

16,60 15 1

47,80

9 DASEN 40 

64,40 20 - 30 6.

STE PHARMACIE GOLF CITY
Centre commercial Bouskoura Golf City
RDC N° 9 - Bouskoura - Casablanca
Tél: 0522 59 07 09

Docteur F. MEKOUAR
Spécialiste en ORL
Clinique ORL Bouskoura
198, Bd. Ghandi - Casablanca